

## Délibération n° 2026-19

**Objet : Dénomination de la voie desservant le lotissement sis 29 rue des Boissières**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présent.e.s :</b>	<b>17</b>
<b>Pouvoir.s :</b>	<b>2</b>
<b>Absent.e.s :</b>	<b>0</b>
<b>Votant.e.s :</b>	<b>19</b>

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

#### Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 09/03/2026
- date de publication : 09/03/2026

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

# CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

## Séance du jeudi 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le vingt-sept février, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

#### Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Madame Slavica TANKOSKA.

#### Ont donné pouvoir :

Madame Christine BOULAY à Madame Slavica TANKOSKA, Monsieur Matthieu TABURET à Monsieur Géraud PAPON.

#### **A été élu.e secrétaire de séance à l'unanimité :**

Madame Eugénie TERRIEN.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 037-213701790-20260305-DELIB\_2026\_19-DE



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 037-213701790-20260305-DELIB\_2026\_19-DE



**Monsieur le Maire expose :**

La dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation, est laissée au libre choix du Conseil municipal, ce conformément à l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle facilite notamment le repérage des voies et bâtiments, par là-même le numérotage des habitations qui constitue une mesure de police générale du maire.

Un nouveau lotissement situé 29 rue des Boissières, parcelle cadastrée section ZI n° 806 d'une superficie de 16 083 m<sup>2</sup>, a été créé afin d'y détacher cinq lots destinés à la construction de maisons d'habitation.

Ce lotissement a fait l'objet d'une demande de permis d'aménager, accordé le 2 juin 2023 ;

L'accès commun s'effectue depuis la rue des Boissières, via une allée. Il convient maintenant de dénommer cette voie privée d'accès ouverte la circulation et desservant donc les lots de ce lotissement.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-30 ;

**VU** le permis d'aménager accordé le 2 juin 2023 pour la création d'un lotissement de 5 lots situé 29 rue des Boissières ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'attribuer un nom à la voie qui permettra de desservir les futures habitations ;

Sur le rapport de Monsieur Bruno FENET, Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** de procéder à la dénomination de la voie privée d'accès au lotissement situé 29 rue des Boissières, parcelle cadastrée section ZI n° 806, telle que matérialisée sur le plan joint en annexe ;
- **ADOpte** la dénomination suivante : « Allée des Boissières » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener toute action, puis à signer tous actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services concernés, tels que ceux de la Poste et du Centre des Impôts Fonciers.



Secrétaire de séance,

Eugénie TERRIEN



Le Maire,  
Président la séance,

Bruno FENET